



Environnement
et développement
durable Montérégie
Conseil régional
de l'environnement
de la Montérégie



Communiqué Pour diffusion immédiate

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le CRE Montérégie s'implique activement auprès des industries, des commerces et des institutions.

Beloil, le 23 septembre 2009 - Le Conseil régional de l'environnement (CRE) Montérégie, en partenariat avec RECYC-QUÉBEC, contribue à la promotion de la gestion responsable des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) de la région.

Dans le cadre de ce partenariat, le CRE Montérégie s'est engagé à diffuser du matériel et des outils pour promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI ainsi que le programme ICI ON RECYCLE!, créé et géré par la société d'État RECYC-QUÉBEC.

Ainsi, le CRE Montérégie souhaite apporter son soutien en organisant quelques événements sur le territoire de la conférence régionale des élus de Longueuil avec la collaboration de la CRÉ Longueuil et la chambre de commerce. Les ICI y seront à l'honneur. Il s'agit de :

- Déjeuner conférence : Nous prévoyons inviter des conférenciers pour présenter et expliquer aux élus municipaux, aux ICI et au public les différentes technologies de traitement des matières résiduelles existantes, vulgariser les principes, présenter les différents scénarios de collecte et exposer les avantages et les inconvénients de chacune des technologies. Ce déjeuner conférence sera l'occasion pour faire la promotion du programme « ICI ON RECYCLE » de RECYC-QUÉBEC.
- Sessions d'information auprès des ICI et des employés des villes et des municipalités : informer, sensibiliser sur la gestion responsable des matières résiduelles et du programme « ICI ON RECYCLE » de RECYC-QUEBEC.

Les ICI représentent un secteur où le potentiel de récupération des matières résiduelles est très important. Le taux de récupération du secteur ICI a atteint 49 % en 2006, alors que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-*

2008 vise un objectif de mise en valeur de 80 % pour ce secteur. Rappelons qu'au Québec, la récupération dans les ICI s'effectue sur une base volontaire, puisqu'aucune réglementation n'oblige le gestionnaire ou l'établissement à trier ou à récupérer ses matières résiduelles.

- 30 -

Pour plus d'informations, Communiquez avec notre chargée de projet
Naima Chraïbi : 450-446-0662
Projet1@crem.qc.ca